

Marseille, le 9 mai 2017

**Direction des Affaires Juridiques et
Institutionnelles**

Leïla Nedjar

04 91 39 65 98

fax 04 91 31 31 36

:

Courriel : leila.nedjar@univ-amu.fr

La directrice du service des affaires juridiques
et institutionnelles

A

Madame Sophie BOUFFIER
Directrice de la MMSH

BORDEREAU de TRANSMISSION

Objet	Nombre	Observations
Délégation de signature DAJI/2016/SIGNATURE/N°418	1	Bonjour, Je vous prie de bien vouloir ci-joint, le document cité en objet ci-contre. Je vous remercie de bien vouloir signer ledit document et de le renvoyer à l'attention de : Magali MANNONI Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (Pharo). Nous attirons votre attention sur le fait que chaque document signé par vos soins devra être accompagné de votre nom et prénom afin de faciliter la lecture des services financiers. Je vous en souhaite bonne réception. Cordialement,

Leïla NEDJAR
P/o M.MANNONI

Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles

**ARRETE DAJI/2016/Signature/N°418
portant délégation de signature du Président de
l'Université d'Aix-Marseille**

à

**Madame Sophie BOUFFIER
Directrice de la MMSH**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille
Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Délégation du Président est donnée à **Madame Sophie BOUFFIER** à effet de signer en son nom certains actes dans le cadre du **projet labellisé Académie d'excellence intitulé « MoMarch »**.

**Chapitre I
Affaires financières**

Article 2

Madame Sophie BOUFFIER reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'éOTP 2SOURIAE/FOAE/ID16TR910X de la structure financière de l'établissement. Elle atteste du service fait.

**Chapitre II
Marchés Publics**

Article 3

Dans le cadre du respect de la réglementation applicable aux marchés publics en vertu du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 les achats réalisés dans le cadre du projet relatif à l'éotp
- 2SOURIAE/FOAE/ID16TR910X,
sont comptés avec ceux réalisés par l'établissement.

Chapitre III Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tous arrêtés de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à la MMSH, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 6

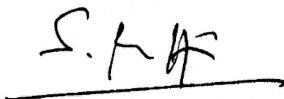
La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2016


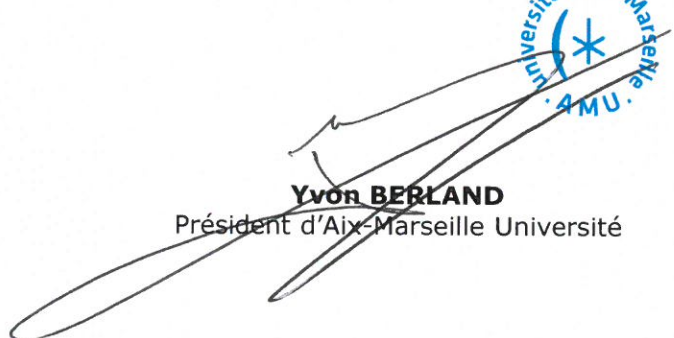
Vu et pris connaissance

Le délégant

La délégataire



Sophie BOUFFIER
Directrice de la MMSH



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université